

Une délégation du SNPTES a été reçue en audience, à sa demande, par Madame Anne-Sophie Rault, Secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines, Monsieur Joseph Buan, Chef de la DIPATE (Division des personnels administratifs, techniques et de l'encadrement), et Monsieur Yann Jacob, Directeur aux affaires régionales et à l'enseignement supérieur de l'académie de Rennes, le 14 janvier 2020.

Représentants SNPTES présents :

Lucie Marzaq, Secrétaire nationale chargée des services académiques,
Marie-Pierre Haury, Déléguée locale,
Christophe Lebreton, Secrétaire académique adjoint.

Nous souhaitons évoquer diverses questions intéressant les personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé des services académiques et des EPLE : politique indemnitaire académique, groupes de travail ITRF. Pour les collègues de l'enseignement supérieur, le devenir des personnels contractuels de l'Université Bretagne Loire (UBL), et des personnels des services informatiques (SERIA, Ateliers Canopé, Plateforme Moodle, ...). Nous avons également évoqué la mise en place du télétravail dans l'académie.

Politique Indemnitaire académique (RIFSEEP)

En 2019, le réexamen triennal de l'IFSE versé aux personnels des filières administrative, de santé et sociale, qui ont adhéré au RIFSEEP le 1^{er} septembre 2015, a été effectué. Pour les corps infirmiers, elle aura lieu en 2020, et pour les ITRF en 2021 (adhésion au RIFSEEP le 1^{er} septembre 2017).

Le SNPTES, au niveau ministériel comme au niveau académique, veillera à ce que les revalorisations s'alignent sur celles versées cette année.

Le SNPTES est contre l'individualisation des rémunérations, et revendique l'alignement des régimes indemnitaires sur les montants les plus favorables de la fonction publique, dont nous sommes toujours très éloignés dans notre ministère. Votre déléguée locale ne manquera pas de le rappeler lors des prochains groupes de travail sur le RIFSEEP, préparatoires aux travaux du Comité Technique Spécial Académique (CTSA), puis du Comité Technique Académique, (CTA).

Groupe de travail ITRF

Le mode de fonctionnement des groupes de travail (promotions par listes d'aptitude et tableaux d'avancement des ITRF) sera le même en 2020 que les années précédentes.

Pour la suite, des lignes directrices de gestion pluriannuelles seront définies par le ministère. En effet, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 institue ces lignes directrices de gestion en matière de mobilité (entrée en vigueur en janvier 2020), et en matière de promotions (entrée en vigueur pour les autres décisions individuelles prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021). Elle modifie les attributions des commissions paritaires, qui ne seront plus consultées sur ces 2 thématiques. Ceci n'empêchera pas le SNPTES de continuer à déployer son savoir-faire et son expertise à votre service, par le biais des nouvelles dispositions réglementaires dont, notamment, le rôle de conseil syndical et d'assistance pour tous les recours concernant les décisions individuelles.

Plus que jamais dès 2021, l'appui du SNPTES vous sera indispensable pour vous apporter aide et conseils sur la rédaction de votre dossier de promotion (liste d'aptitude et tableau d'avancement).

TELETRAVAIL

Le télétravail est en expérimentation à Rennes depuis le 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une formation des télétravailleurs et de leurs encadrants est prévue. Un bilan sera établi au bout de 6 mois pour décider du déploiement et de l'élargissement du dispositif. Cette expérimentation concerne 20 personnes en services académiques (Rectorat et DSDEN), sur la base du volontariat et sur des missions éligibles. D'autres critères ont été retenus : être titulaire ou contractuel avec au moins une année d'ancienneté, être présent sur site au moins 3 jours par semaine (ne pas être à mi-temps). Le projet a été présenté en groupe de travail, puis aux instances académiques : CTA, CTSA, et CHSCTA.

Le SNPTES indique que le télétravail se pratique à l'administration centrale depuis plusieurs années, et se met progressivement en place dans les académies. L'université de Rennes l'expérimente depuis deux ans. Partout où il est mis en œuvre, le télétravail bien préparé donne satisfaction à tous les acteurs, télétravailleurs comme encadrants. Conscient que le télétravail puisse apporter un grand bénéfice dans diverses situations personnelles, le SNPTES rappelle cependant les points de vigilance sur les risques psycho-sociaux que peut induire le télétravail : frontière entre vie privée et vie professionnelle, droit à la déconnexion, risques d'isolement professionnel ou de surmenage.

SITUATION DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE (UBL)

Le président a été attentif au devenir de tous les personnels concernés, qui vivent douloureusement la dissolution de l'UBL. Un plan d'accompagnement et une politique de site ont été mises en place.

Sur chaque site, il y a eu une dotation locale pour soutenir le maintien de certains emplois et ne pas casser certaines initiatives comme l'entrepreneuriat étudiant. La réalité rennaise étant particulière du fait du nombre de personnels impactés, une équipe projet est positionnée sur Rennes 1 et financée pendant un an renouvelable pour solder ce qu'il reste des activités de l'UBL. Les personnels sous contrat ont eu des propositions de reclassement. Il y a eu prolongation de certains contrats qui s'arrêtaient cette année. Certains ont trouvé une solution ailleurs. Il y a eu un accompagnement individuel et pas de mobilité forcée. Le flou qui s'est imposé pendant un an a induit un climat anxiogène pour les personnels. La trésorerie de l'UBL encore disponible a été mise à disposition pour tous les travaux de transition.

DRONISEP

Les personnels de ce service ont pu bénéficier d'appels à candidature de la région, certains ont trouvé par eux-mêmes une solution, d'autres étaient en fin de carrière. Les annonces ont commencé il y a deux ans, et cela a provoqué, là aussi, stress et anxiété. Une solution devrait pouvoir être trouvée pour chacun. Il y a une difficulté particulière pour les techniciens en info-com pour retrouver un emploi identique. Le rectorat ne dispose pas de poste équivalent. Un plan d'accompagnement a été mis en place avec des spécialistes de mobilité de carrière. Il resterait une personne non remplacée. La région récupérerait les compétences académiques pour son site IDEO. Droit d'option sur trois ans. Ils restent financés par l'ONISEP.